

Procès verbal

Le jeudi 30 octobre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : Elsa CORNARO DE CURTON

Présents : Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Elsa CORNARO DE CURTON, Nadine ARNAL, Michel CALMEJANE, Nathalie GOUJOU, Christophe PERROT, Eric PRUCHON

Représentés : Sylvie AUDY représentée par Alexandre POUJOLS, Danielle BOUYSSOU représentée par Geneviève MARQUET

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2025,
- Détermination des tarifs communaux 2026,
- Les panneaux photovoltaïques de la Halle,
- Affaires diverses.

M. Arnal Julien, société PHOTON ENR J, basée à Quézac, invité à cette séance pour exposer la situation de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la halle. En effet, ceux-ci produisent très peu par rapport au rendement attendu, ce qui implique un manque conséquent de ressources pour la collectivité. Il expose qu'il y a un problème de production : sur les 3 boucles de distribution, 2 sont hors service et la 3ème connaît un dysfonctionnement (défaut de fabrication Sériel). Par souci de sécurité et sur son conseil, la centrale a été coupée.

Compte tenu de la vétusté (2011) et de l'absence de contrôle effectué depuis son installation, il propose de refaire celle-ci entièrement.

Il présente un devis pour la somme de 12013 € HT + 5700 € HT de travaux supplémentaires (diagnostic défaut, démontage installation, évacuation, reprise charpente) .

Il expose également que le contrat d'achat par EDF est encore actif pendant 5 années à un tarif très avantageux et qu'il est important de réaliser ces travaux dès que possible afin de ne pas perdre ces revenus.

Dans un premier temps, un diagnostic va être établi afin de constater ce défaut serial . Le rapport sera transmis à EDF Solaire afin d'avoir l'autorisation de procéder à la réfection de l'installation.

Un contact va être également pris avec deux charpentiers afin de programmer la reprise de la couverture bac acier aussi rapidement que possible.

Mme le Maire fait part du compte rendu de la réunion du 03 octobre. Le Conseil Municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Tarifs communaux 2026 (N° DE_020_2025)

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, comme suit, les différents tarifs communaux pour 2026 :

Eau :

- Abonnement 80 € - mètre cube consommé : 1 €

- Redevance prélèvement : 0.058 € par mètre cube consommé

- Ouverture compteur : 120 €

Les travaux de raccordement devront être réalisés par une entreprise agréée et connue de la Mairie (Entreprise Caumon Nau, Castan, Quercy Entreprise). Le compteur est toujours fourni par la mairie. En revanche, le reste des fournitures (coffret, robinet avant compteur, vannes "enterrées"...) sera fourni par l'entreprise.

Concession cimetière : * 80 € le mètre carré, versé en totalité à la commune.

* cases columbarium : 350 € pour une période de 30 ans.

Location salle polyvalente :

- Habitant commune : 70 € + consommation électrique (0.50 € le kw consommé)
- Extérieurs à la commune : 140 € + consommation électrique (0.50 € le kw consommé)
- Supplément de 30 € pour la vaisselle
- Caution de 1000 € demandée avant chaque location ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile-habitation
- Pour les associations de la commune, la location est gratuite.

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - (N) DE 022 2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :
Investissement

Recettes 21531 - 13 Réseaux d'adduction d'eau 6 000,00 €

Dépenses 2315 - 22 Install., matériel et outill. technique - 6 000,00 €

Commission Eau : Mme le Maire expose que le relevé des compteurs est achevé, les factures vont être prochainement envoyées aux abonnés.

Une réflexion est en cours concernant le nettoyage de l'intérieur du château d'eau.

Commission Voirie :

Le passage de l'épareuse est en cours, restent les chemins communaux à faire.

Les travaux de réfection des voies communales prévus en 2025 sont également en cours : le chemin des Crouzades est quasiment achevé (manquent les fossés), restent le chemin du Fraysse et de Laveissière qui devraient être réalisés d'ici la fin de l'année si le temps le permet.

Commission Bâtiments Communaux :

Nous sommes toujours en attente de la pose du volet à la maison communale.

Divers :

Bulletin municipal :

Mme le Maire rappelle que les articles relatifs au bulletin municipal doivent être rendus en mairie le plus rapidement possible.

Geneviève MARQUET
Présidente de séance

Elsa CORNARO DE CURTON
Secrétaire de séance

